

**Communauté de Communes de Breuvannes, Bourmont et Saint-Blin**  
**Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal**  
**Compte-rendu de la conférence intercommunale - 27 mai 2015 - 20h30**  
**Huilliécourt**

**Etaient présents :**

M. Bernard GUY	Président de la Communauté de communes et maire de Saint-Blin
M. Gille LIEGEOIS	Maire d'Aillianville
M. Bernard AUBERT	Maire d'Audeloncourt
M. Francis BOUVENOT	Maire de Bourg-Sainte-Marie
M. Jonathan HASELVANDER	Maire de Bourmont
M. Emmanuel ROUYER	Maire de Brainville
M. Hervé COLAS	Maire de Breuvannes-en-Bassigny
M. Jean-Claude PERNY	Maire de Colombey-les-Choiseul
M. Jean-Claude COSSON	Maire de Meuvy
Mme Annie BECUS	Maire de Champigneulles-en-By
Mme Françoise TRELAT VALLON	Maire de Chaumont-la-Ville
M. Jacky SZYMCZYK	Maire de Clinchamp
Mme Michelle DESCHIEN	Maire de Doncourt-sur-Meuse
M. Jean-Claude LAUMONT	Maire de Germainvilliers
M. Albert RUIZ	Maire de Goncourt
M. François MARTINS	Maire de Graffigny-Chemin
M. Pierre-Jean LAMBERT	Maire de Harréville-les-Chanteurs
Mme Marie-Claude FLAMMARION	Maire de Huilliécourt
M. Dominique CAMPION	Maire d'Humberville
M. Jean-Claude BRAYER	Maire d'Illoud
M. Jean-Philippe NUFFER	Maire de Lafauche
Mme Monique CHARLET	Maire de Levécourt
M. Cédric GAUTHIER	Maire de Longchamp
M. Thierry BORTOLOTT	Maire de Maisoncelles
M. Jean-Claude CABOCHE	Maire de Manois
M. Daniel RENARD	Maire de Mennouveaux
M. Jean-Pierre EMPRIN	Maire de Merrey
M. Guy SIMONNOT	Maire de Millières
M. Patrick MATHIEU	Maire de Nijon
M. Gilles GODARD	Maire d'Orquevaux
M. Bruno MASONI	Maire d'Ozières
M. Thierry MOCQUET	Maire de Prez-sous-Lafauche
M. Jean-Claude KLEIN	Maire de Romain-sur-Meuse
Mme Sophie THEVET	Maire de Saint-Thiebault
M. Christophe LIMAUX	Maire de Sommerecourt
M. Philippe GRAILLOT	Maire de Versaignes-sous-Lafauche
Mme. Dominique JACQUEMIN	Maire de Vaudrecourt

Mme Sophie GUIGNER

Chargée de missions – Communauté de communes  
de Bourmont, Breuvannes et Saint Blin

M. Ludovic HERMANT

Urbaniste - Directeur d'Environnement  
Conseil

M. Samuel LEON

Chef de projets en Urbanisme et  
Aménagement du Territoire – Environnement  
Conseil

**Etaient excusés :**

Mme Béatrice BOURG

Maire de Bassoncourt

M. François CHAPITEL

Maire de Soulaucourt-sur-Mouzon

M. Gérard LENE

Maire de Thol-les-Millières

**Pour toute remarque sur le compte-rendu,  
veuillez prendre contact avec Samuel LEON d'Environnement Conseil  
au 03.26.64.05.01  
samuel.leon@ec-urbanisme.com**

## Présentation générale du PLUi et de la méthodologie de travail employée

Monsieur HERMANT présente aux maires présents :

- Le **rôle**, le **contenu** et la **procédure d'élaboration** d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).
- La **méthodologie de travail** employée pour mener à bien cette étude.

Le document présenté est téléchargeable à l'adresse suivante :

[http://www.airele.com/download/SLe/150527\\_CCBBSB\\_R1.ppt](http://www.airele.com/download/SLe/150527_CCBBSB_R1.ppt)

## Remarques générales

Question de la salle : Les communes qui ne possèdent pas de document d'urbanisme pourront-elles construire durant la phase d'élaboration du PLUi (3 ans) ?

Ludovic Hermant explique qu'effectivement, les constructions seront suspendues pour les communes non couvertes par un POS, une carte communale ou un PLU, à l'exception des dents creuses (parcelles non bâties au sein de l'espace urbain).

Question de la salle : Une fois le PLUi adopté, pourra-t-on encore construire ?

Ludovic Hermant explique qu'il ne sera pas possible de construire partout. Il faudra le faire en étant économe en espace et en ciblant les opérations. La législation oblige notamment à privilégier les « dents creuses » avant d'envisager d'étendre l'urbanisation de la commune.

Christophe Limaux insiste sur l'importance du document et sur la nécessité de le travailler avec sérieux et rigueur. Il ajoute qu'il faut éviter les erreurs car modifier ou réviser un PLU(i) coûte cher.

Ludovic Hermant ajoute qu'Environnement Conseil sera là pour conseiller et faire en sorte que le PLUi reste adapté au territoire le plus longtemps possible.

Question de la salle : Que deviendront les documents d'urbanisme déjà en vigueur ?

Ludovic Hermant explique qu'ils seront pris en compte lors de l'élaboration du PLUi. Néanmoins, en fonction du projet de territoire qui sera défini, ils pourront être partiellement modifiés. Ils disparaîtront naturellement suite à l'approbation du PLUi.

Bernard Guy conclut en faisant remarquer qu'un long processus de travail commence. Il remercie l'ensemble des participants de cette première conférence intercommunale.

## Prochaine réunion

- **Les prochaines réunions auront lieu**
  - o **Le 25 juin, à 9h, à Illoud**
  - o **Le 2 juillet, à 9h, à Breuvannes**

## Documents à remettre à Environnement Conseil lors de la prochaine réunion

- Questionnaire général
- Questionnaire « Annexes sanitaires » + le plan des réseaux intercommunaux : AEP, électricité, assainissement